

institution, il suffit de rappeler qu'à l'époque des dernières inondations en France, les élèves d'un district d'inspection ont offert leurs épargnes de l'année courante aux victimes de la catastrophe, et qu'il s'est trouvé dans leur caisse 12,500 francs.

Je sais que la législation des banques n'est pas du ressort du parlement provincial ; j'ai voulu cependant toucher à ce sujet afin d'en saisir le public et particulièrement les députés du peuple. Il n'est besoin d'aucune loi nouvelle pour retirer les bénéfices dont la réalisation de cette idée pourrait être susceptible.

En effet, il existe dans toute la confédération des *Post Office Savings Banks*, qui fonctionnent régulièrement : qui empêche les directeurs de collèges, d'académies, et même les maîtres d'écoles primaires de recevoir chaque jour, après les heures de classe, les petites épargnes de leurs élèves, et d'en faire le dépôt chaque semaine au bureau de poste ? Les formalités les plus simples suffiraient à donner aux uns et aux autres des garanties parfaites.

Il me semble que les parents verraient d'un bon œil une tentative de ce genre : heureux de voir leurs enfants trouver une occasion de connaître par expérience la valeur de l'épargne, ils s'efforceraient, j'ose le croire, de leur fournir aussi souvent que possible les moyens d'en profiter. Les professeurs pourraient accorder des "bons points" (sous forme de récépissé, pour la garantie des parents) et des prix aux élèves qui, étant donné l'état de fortune de leur famille, se seraient montrés le plus économes. Ne serait-ce pas là une leçon qui produirait ses fruits plus tard ?

Je soumetts cette idée à qui de droit, laissant à chacun à décider s'il est possible d'introduire dans notre pays une coutume qui a déjà produit ailleurs les meilleurs résultats.

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

Dans le cours de l'année dernière, l'hon. M. deBoucherville, poursuivant son idée de donner à l'instruction publique une tournure plus pratique, s'est adressé au Frère Alphaates, supérieur des Frères de la Doctrine Chrétienne, qui est entré immédiatement dans les projets de l'honorable ministre en prescrivant l'enseignement du dessin dans toutes les écoles dirigés par les Frères, à Québec.

Désirant placer tout de suite cet enseignement sur un bon pied, le Frère Alphaates est passé en Europe pour engager des professeurs compétents et se procurer les livres et appareils nécessaires. J'ai visité plusieurs de ces écoles et j'ai été vraiment surpris de l'avancement rapide des élèves. Dans toutes, on enseigne les rudiments du dessin linéaire et géométrique, mais les élèves qui manifestent le désir de continuer cette étude, peuvent le faire en passant dans une classe spéciale dite de perfectionnement.

Mais on veut aller plus loin et fonder une véritable école des arts et métiers. Déjà l'on a commencé à donner des leçons de chimie dans ses rapports avec les arts. Le gouvernement a bien voulu encourager cette tentative, et s'il continue à le faire, j'ai tout lieu de croire qu'avant peu la ville de Québec sera dotée d'une institution dont la classe ouvrière devra retirer le plus grand bénéfice.

J'espère même que cet exemple aura un effet plus général et que bientôt le dessin sera enseigné dans toutes les écoles de la province. Cette réforme est nécessaire si nous voulons demeurer à la hauteur du progrès moderne.

Vers 1836, l'industrie anglaise vit ses produits en baisse sur le marché du monde. Elle en rechercha les causes, les trouva, et fonda des écoles de dessin. A l'exposition universelle de 1851, l'Angleterre se trouva encore inférieure à la France : alors elle prescrivit l'ensei-

gnement du dessin dans toutes les écoles primaires, et en 1867, c'est au tour de la France à constater la supériorité de l'Angleterre pour le goût et le fini d'une foule d'articles. Une commission fut nommée pour étudier par quels moyens les Anglais avaient pu accomplir cette réforme. Du rapport de cette commission est sortie une réorganisation complète de l'enseignement du dessin en France. Cet exemple ne tarda pas à être suivi par l'Allemagne.

Ce fut ensuite au tour des Etats-Unis. En 1870, le Massachusetts passa une loi pour rendre le dessin obligatoire dans toutes les écoles, primaires comme classiques. L'organisateur de cet enseignement, M. Walter Smith, a une réputation universelle et sa méthode fait autorité. L'état de New-York et celui de Michigan ont marché sur les traces du Massachusetts.

Le résultat de ce grand mouvement a été visible surtout aux expositions internationales. L'industrie de nos jours porte le cachet des écoles. Les pays qui n'ont pas de bonnes écoles de dessin sont égarés par la supériorité de leurs voisins.

Cela se comprend facilement. Le sentiment du beau dans les formes et les couleurs ne peut s'acquérir que par l'étude. On peut être bien doué par la nature, mais la nature est rude ; la délicatesse du goût ne vient qu'avec l'étude. D'un autre côté, rendre l'enseignement du dessin général, c'est fournir à toutes les aptitudes une occasion de se faire valoir, c'est faire surgir des ouvriers artistes qui, sans cette occasion, seraient restés dans l'obscurité.

Le Conseil des arts et manufactures de la province de Québec, pénétré de ces idées, a député quelques-uns de ses membres aux Etats-Unis pour étudier de visu la méthode d'enseignement du dessin dans les écoles américaines. Leur rapport est on ne peut plus favorable, et recommande pareille réforme dans notre province.

Je partage absolument leur manière de voir, et je propose en conséquence un amendement à la loi pour faciliter cette réforme.

J'ai eu le plaisir, ces jours derniers, de visiter la collection des dessins exposés par le Conseil des arts et manufactures dans une des salles du parlement provincial. Tous ces dessins sont l'œuvre des élèves des écoles dirigées par le Conseil, et plus d'un visiteur est resté étonné de l'habileté acquise en si peu d'années par ces jeunes exposants. Personne, après avoir vu ces travaux, remarquables à la fois par leur mérite artistique et par leur caractère d'utilité pratique, ne doutera de la nécessité des écoles spéciales fondées depuis quelque temps dans cette province.

Mais il y a une remarque importante à faire ici. Ces écoles ont formé des élèves qui n'avaient jamais eu de leçons de dessin, et voilà leurs travaux. Que seraient ces travaux si les élèves avaient appris le dessin ou même temps que l'écriture dans les écoles primaires ? Poser cette question, c'est prouver l'utilité de l'enseignement du dessin dans toutes les écoles.....

L'ÉDUCATION DES FILLES.

Ce n'est pas seulement dans les institutions de garçons que l'on doit donner à l'enseignement un caractère pratique ; cette réforme n'est pas moins nécessaire dans les institutions de filles.

Dans nos convents et nos académies de filles, on enseigne tout ce qui peut constituer une éducation libérale ; je crois même que le programme d'études est trop étendu. Je pense que l'on gagnerait à le restreindre, pour appliquer toute l'énergie des élèves sur les matières fondamentales : moins de brillant et plus de solide, telle devrait être la devise à l'avenir.

On ne se préoccupe pas assez de préparer les élèves à